

tête—au moyen d'un amendement qui sera présenté à l'étape du comité. Nous n'en doutons pas. Nous ne mettons pas en doute la valeur de la parole du gouvernement à cet égard. Ce dont nous doutons, par contre, c'est qu'il ait besoin de cet argent.

Pourquoi présente-t-il une mesure législative pour solliciter un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 4 milliards alors qu'il dispose de dépôts en caisse de 8.1 milliards? Avril, nous le savons, est un mois où les dépenses sont élevées. Il faut acquitter toutes les factures, verser tous les remboursements, et ainsi de suite. Mais le gouvernement à l'heure actuelle a suffisamment de réserves de trésorerie pour couvrir plus de deux fois ses besoins jusqu'à la fin d'avril. Je vois le ministre d'État aux Finances me signifier cette fois son désaccord, mais c'est ce que nous pensons.

Au comité, nous avons demandé au gouverneur de la Banque du Canada et au ministre des Finances (M. Lalonde) de nous expliquer pourquoi les dépôts en caisse dont dispose le gouvernement à l'heure actuelle sont plus du double de ceux dont il disposait l'année dernière. Ils n'ont pas répondu. Ils veulent rien révéler et ne veulent donner aucune explication. Par conséquent, en l'absence d'explications et de réponses, et sachant qu'il a déjà en caisse ce montant 8.1 milliards de dollars, que devons-nous faire pour nous acquitter de nos responsabilités? Nous devons nous opposer par tous les moyens possibles à ce projet en fonction non seulement des renseignements que nous avons en main, mais également de ceux que nous n'avons pu obtenir, malgré bien des tentatives de notre part. Or, la seule façon d'y parvenir, monsieur le Président, est d'empêcher l'adoption de ce projet de loi.

Je suis persuadé, monsieur le Président, qu'il est faux de prétendre qu'en refusant au gouvernement ce pouvoir d'emprunt supplémentaire de 4 milliards de dollars, nous retarderons le versement des remboursements d'impôt sur le revenu. Il s'agit là d'une déclaration politique regrettable, selon moi. Quoi qu'il en soit, elle est fautive.

Enfin, monsieur le Président, il faudra au gouvernement, suite à l'application de l'article 8(3) du Règlement, cinq jours pour obtenir ces 29.5 milliards de dollars. Il lui en aurait fallu trois—c'est un gain de temps bien minime—si nous lui avions permis de suivre la procédure habituelle pour les pouvoirs d'emprunt supplémentaires. C'était inutile et le gouvernement n'avait pas besoin de venir nous demander l'autorisation d'emprunter ces 4 milliards de dollars supplémentaires. Voilà ce à quoi nous nous opposons. Si le leader du gouvernement avait été sincère lorsqu'il parlait de la réforme parlementaire qui aurait permis au gouvernement de gouverner et à l'opposition de s'acquitter de ses responsabilités, il aurait présenté tous les rapports du comité parlementaire de la réforme pour qu'on puisse les adopter le plus vite possible. On les a retirés du *Feuilleton* depuis la prorogation de la dernière session, mais on ne les a pas détruits, comme le leader du gouvernement me l'a déjà rappelé. Ce sont des documents publics. Mais ils ne figurent plus au *Feuilleton*; ils sont rangés quelque part. Si le gouvernement avait vraiment l'intention d'amorcer cette réforme, il nous les présenterait tous pour que nous les adoptions avant la fin de juin. Qu'on les étudie au plus vite afin qu'on puisse apporter de vrais changements au Parlement.

Je ne demande pas mieux, au nom de la loyale opposition à Sa Majesté, de prendre toutes les mesures nécessaires avec

Procédure concernant la sonnerie

vous, monsieur le Président, et avec le leader à la Chambre du NPD pour présenter ces rapports à la Chambre, afin de fixer une période aussi courte que possible qui nous permette de les étudier de manière à les adopter le plus rapidement possible.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, en l'absence de notre leader parlementaire, je voudrais faire quelques remarques au sujet des opinions exprimées par vous-même, le leader parlementaire du gouvernement et celui de l'opposition officielle.

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, moi aussi de vous être attaqué à ce problème très complexe dans la mesure où l'absence d'instructions claires de la part de la Chambre ou, dirais-je même, d'une volonté politique clairement exprimée, vous permet de le faire, comme vous l'avez souligné. Je crois devoir vous féliciter d'avoir pris vos responsabilités au sérieux en essayant de faire ce que vous pouvez, malgré les limitations qui vous sont imposées. Je reviendrai là-dessus tout à l'heure.

J'espère qu'à l'avenir les leaders parlementaires pourront coopérer et s'entendre pour modifier le Règlement de façon à donner à la présidence des instructions plus précises, des directives plus claires à l'égard des votes tout en laissant exercer des pouvoirs discrétionnaires dans certaines circonstances spéciales. Mais ce n'est là qu'un point de vue personnel. J'espère, en tout cas, que cette coopération sera possible.

Ce qui me préoccupe toutefois, c'est que les propos tenus par le leader parlementaire du gouvernement n'étaient pas, selon moi, de nature à créer un climat de coopération. Il n'a rien fait pour faciliter les choses. Il les a, au contraire, rendues très difficiles en soulevant des questions sans rapport avec ce qui se passe ici à la Chambre des communes, au Parlement fédéral. Le leader parlementaire du gouvernement aurait mieux fait de s'abstenir de toute remarque à ce sujet, et de parler seulement des responsabilités qui sont les nôtres et dont nous devons nous acquitter pour mériter le respect des citoyens.

J'estime qu'il faut faire quelque chose pour remédier aux séances de sonnerie. Je conviens avec le député du Yukon (M. Nielsen) que l'opposition n'a guère beaucoup de moyens à sa disposition pour faire comprendre au gouvernement qu'elle ne plaisante pas. Quand l'opposition officielle refuse de céder sur certaines questions, je ne suis pas toujours d'accord sur son choix. En fait, je suis rarement d'accord. Toutefois, je dois admettre qu'il ne reste pas beaucoup de moyens à l'opposition qui, pour une raison ou pour une autre, prend cette décision. Je dois dire que le parti d'opposition qui n'est pas l'opposition officielle en a encore bien moins. Par conséquent, il y a un problème.

Mes collègues du parti progressiste conservateur se posent en défenseurs des traditions parlementaires bien que les libéraux y aient dérogé fréquemment au cours des années. L'opposition officielle prétend que l'un des rares moyens qui lui restent c'est de prolonger la sonnerie. On est en droit de se demander si, lorsqu'on agit de cette façon, on ne nuit pas à l'institution que, je pense, le parti progressiste conservateur chérit véritablement. Le public ne comprend pas, et je pense que personne ne peut réellement comprendre ce qui se passe lorsque les Chambres sont vides et que le timbre continue de retentir. Cela m'a toujours embarrassé, monsieur le Président.

Je sais, par exemple, que hier après-midi, il devait y avoir des gens qui étaient à Ottawa pour une seule journée. Ils sont venus écouter les débats à la Chambre des communes et tout